



Savary-Moser Nadia, Collomb Eric		
CEP pisciculture d'Estavayer- le-Lac		
Cosignataires :	Réception au SGC : 24.01.20	Transmission au CE : 24.01.20

Dépôt

Les auteurs demandent l'institution d'une commission d'enquête parlementaire (ci-après : CEP) pour faire la lumière sur la débâcle de la pisciculture et pour la remettre en fonction.

Développement

En décembre 2019, nous apprenons avec stupéfaction et colère l'annonce du Conseil d'Etat d'abandonner la pisciculture, outil indispensable à la pêche professionnelle sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Après avoir pris connaissance de l'enquête administrative et technique, rencontré MM. les Conseillers d'Etat Castella et Steiert et visité la pisciculture, nous déplorons l'inimaginable, l'inconcevable dans ce dossier, à savoir le manque de transparence sur les responsabilités et les conclusions quant aux coûts de la remise en fonction de cette pisciculture. La CEP devra faire la lumière sur les erreurs commises, clarifier les responsabilités des différents partenaires impliqués et analyser de manière pragmatique et réaliste le montant de 1,5 million de francs pour sa remise en fonction. Pour ce faire, elle répondra notamment aux questions suivantes :

- > Quelles sont les erreurs ou les manquements qui ont amené à ce fiasco ?
- > Qui sont les responsables et quelles sont leurs parts d'implications ?
- > Comment a-t-on calculé le montant de 200 000.– francs de dédommagements ? Reflète-t-il vraiment la réalité ?
- > Comment expliquer la dépense de 1,5 million pour la remise en fonction alors que les dédommagements s'élèvent à 200 000.– francs ?
- > Est-on obligé de dépenser 1,5 million de francs pour la remise en fonction ? Ce montant n'est-il pas sur-calculé ? Quelle somme pour une remise en fonction rationnelle ?
- > Quels sont les coûts de fonctionnement lors d'une remise en fonction ?
- > Pourquoi n'a-t-on pas eu recours aux compétences de techniciens habitués à de telles constructions ?
- > Pourquoi a-t-on ignoré les avis des utilisateurs qui ont offert leurs compétences ?
- > Pourquoi avoir attendu trois ans pour sonner l'alarme et dévoiler le désastre ?
- > Le Grand Conseil avait voté ce crédit sur la base d'une étude de la commission technique intercantonale sur les besoins avérés d'une pisciculture sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Cette étude est-elle remise en question ?

—